

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°12/2023**

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

**COMITÉ SYNDICAL**

**Date convocation :**  
**27 mars 2023**

**Date de la séance :**  
**4 avril 2023**

**Les membres en exercice  
sont : 35  
Quorum : 19  
Membres présents : 21  
Membres représentés : 6  
(Pouvoirs)  
Total votants : 27**

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

**ÉTAT DE PRÉSENCE**

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD

**Présents :** -

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE MARNE ET  
GONDOIRE

**Présents :** Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE  
AGGLOMERATION

**Présents :** M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES

Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU  
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT  
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN  
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD  
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER  
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable du bureau syndical lors de sa séance du 21 mars 2023

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2023 voté au chapitre en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement

**APPROUVE** les états joints en annexe : les amortissements, l'équilibre des opérations financières, l'état du personnel

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		BP 2023
60-1-2-3	Charges à caractère général	2 642 745,38 €
64	Charges de personnel	390 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 300,00 €
67	Charges Exceptionnelles	32 000,00 €
22	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Versement à la section d'investissement	0 €
42	Opération ordre transfert entre sections	45 343,95 €
	Dotations provisions semi-budgétaire	0,00€
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 231 389,33 €</b>

Recettes		BP 2023
74	Dotations, subventions	2 905 187,00 €
70	Produits services domaine et ventes div	
13	Atténuation de charges	
7785	Excédent d'investissement transféré en fonctionnement	
77	Produits exceptionnels	
74748	Subventions autres communes	
R002	Résultat reporté ou anticipé	326 202,33 €
43	Opération ordre intérieur section de fonctionnement	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 231 389,33 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		BP 2023
	RAR N-1	61 259,98 €
20	Immobilisation incorporelle Etudes	66 003,17 €
21	Immobilisation corporelle	8 500 €
27	Autres immobilisations financière	1 500,00 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>137 263,15 €</b>

Recettes		BP 2023
13	Subvention d'investissement	29 540,62 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
40	Amortissement	45 343,95€
R001	Excédent reporté	62 378,58 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>137 263,15 €</b>

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

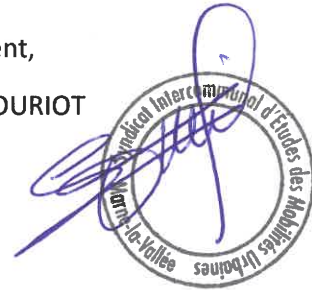
Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com